

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Augne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 07 mars 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	23	3	2	5

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHAUVERGUE Laurence, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : DEVAUX Nathalie donne pouvoir à LEFEBVRE Frankie, DUPUY Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, PERDUCAT Daniel donne pouvoir à FAYE Jean Pierre.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHADELAUD Michel, PAQUET Laurent.

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DOLLEY Alain, ROGER Edouard, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

FINANCES

Délibération n° 03-2019 : Autorisation de lancer une consultation pour une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'épargne arrive à échéance en avril 2019.

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière peut contractualiser une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Monsieur le Président précise que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie.

Monsieur le Président indique qu'il convient de lancer une consultation pour une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 100 000 € auprès d'établissements bancaires. Il précise que les résultats de la consultation seront soumis au vote des membres du Conseil Communautaire.

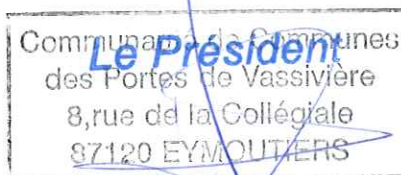
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à lancer une consultation par procédure adaptée, pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour une durée de 12 mois et pour un montant maximal de 100 000 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 19 mars 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

9 - MAI 2019

